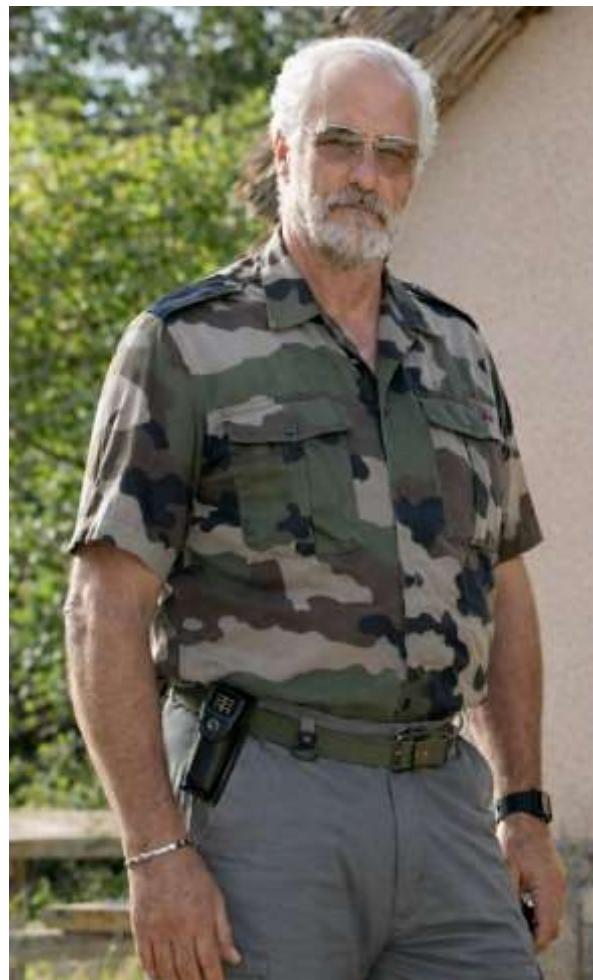


BILAN MORAL 2025

ASSEMBLEE GENERALE DU 31 JANVIER 2026

Cette année a été marquée par le décès de notre ami Eric CZARNECKY. Celui-ci était très investi dans le monde associatif de la pêche, il occupait de nombreuses fonctions dans notre association : Agent de développement garderie fédéral, responsable du Pôle Pêche à l'électricité au sein de l'AAPPMA et autres. Merci pour tout



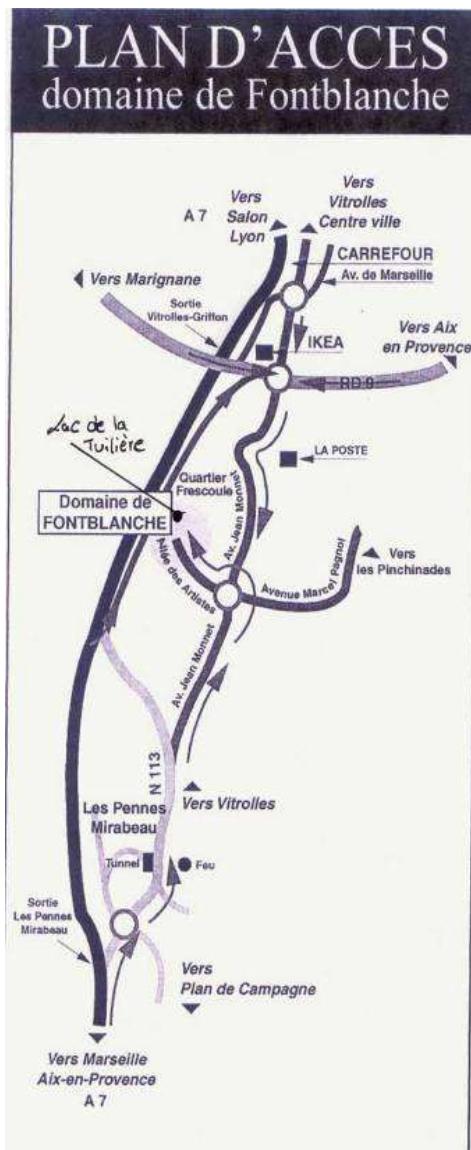
Activité de l'APPMA de l'INFERNET CADIERE en 2025

- 1 - Plan d'accès au Lac de la Tuilière
 - 2 - Patrimoine piscicole et halieutique du bassin versant de la CADIERE
 - 3 - Les partenaires de l' APPMA
 - 4 - Le Conseil d'administration
 - 5 - La Fédération des Bouches du Rhône de pêche et de protection du Milieu aquatique
 - 6 - Déversements et alevinages
 - 7 - Pollutions et infractions constatées
 - 8 - Aménagements et entretiens
 - 9 - Manifestations
 - 10 – Forums des associations
 - 11 - Communication
 - 12 - Atelier Pêche Nature
 - 13 - Opérations d'éducation à l'environnement
 - 14 - Promotions Pêche
 - 15 - Effectifs
 - 16 - Acquisitions et aménagements
 - 17 - Assurances
 - 18 - Adhésion
 - 20 – Mise a l'honneur
-

1 Prévisionnel activités 2026

- 1 - Bilan financier 2025
- 2 - Budget prévisionnel 2026

1° Plan d'accès au local associatif et au lac de la Tuilière et au local de l'association



2. Le patrimoine piscicole et halieutique

Du bassin versant de la CADIERE



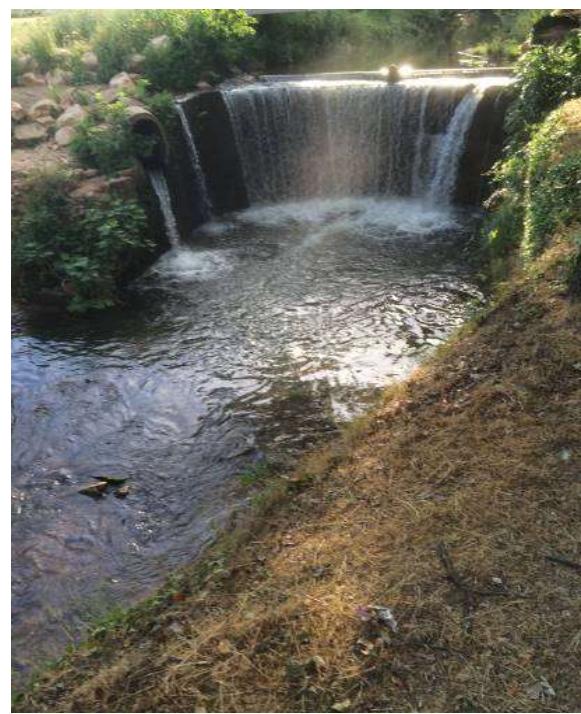
La source de la CADIERE



La CADIERE à VITROLLES /LES PENNES MIRABEAU



La CADIERE à SAINT VICTORET



La CADIERE à la Station d'épuration de VITROLLES



La CADIERE à MARIGNANE



Le lac de la Tuilière



LE BONDON



LA MARTHE



Le JARDIN DES PESCAIRES



LE RAUMARTIN



3. LES PARTENAIRES DE L'AAPPMA :

L'Association Agréée Pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de l'INFERNET - CADIERE (A. A. P. P. M. A) a compté cette année sur un partenariat sans faille des structures suivantes :

LA FEDERATION DES BOUCHES DU RHÔNE POUR LA PÊCHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE :

Attribution d'alevins de Truites FARIOS issus de l'écloserie fédérale. Dotations de poissons blancs issus des pêches électriques de sauvetage. Mise à disposition de ses techniciens. Versement de subventions, prêt de matériel, etc...



LE CLUB HALIEUTIQUE INTERDEPARTEMENTAL :

Le Club Halieutique Interdépartemental verse par l'intermédiaire de la fédération une subvention aux A.A.P.P.M.A. Celle-ci sert en partie aux alevinages et déversements.



LES MUNICIPALITES DE VITROLLES, DES PENNES MIRABEAU, DE SAINT-VICTORET ET DE MARIGNANE :



Qui en plus des subventions municipales, fournissent tout au long de l'année les moyens techniques, matériels et humains, afin que tous les projets associatifs aboutissent.

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DES BOUCHES DU RHÔNE :

Subventionne le fonctionnement et a participé à l'achat du photocopieur, L'AAPPMA a signé la convention de Partenariat « collégien de Provence » afin que les jeunes collégiens bénéficient du chéquier pour pratiquer des activités pêche à un coût préférentiel.



MENELIK

Organisme gestionnaire de la métropole qui est en charge de la gestion des cours d'eau, l'AAPPMA est en relation permanente avec celui-ci.



Tous les dossiers ont été déposés en ligne au Conseil Départemental 13

4. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Celui-ci est composé de 15 administrateurs avec l'arrivée de Michel CAROLS

Le Conseil d'Administration s'est réuni 10 fois
Les membres du Bureau se sont réunis 1 fois

Monsieur Daniel BEAUCOURT a rejoint le comité de soutien

La garderie s'est renforcée par l'arrivée d'un nouveau garde pêche particulier, Monsieur Olivier PARMENTIER.



ASSEMBLEE GENERALE DU 25 JANVIER 2025 (bilans année 2024)

Ont Assisté à cette réunion :

Monsieur Jean Claude MONDOLONI, Premier Adjoint au Maire de VITROLLES

Monsieur Pierre TONARELLI, Adjoint au Maire des PENNES MIRABEAU

Monsieur Jean François BERTUCAT, Adjoint au Maire de SAINT VICTORET

Monsieur Jean Louis BERIDON, Vice-président de la Fédération de Pêche des Bouches du Rhône

Monsieur Jean Louis BOLEA, Vice-président de la Fédération de Pêche des Bouches du Rhône

Monsieur Alain ZIEBEL, Secrétaire Général de la Fédération de Pêche des Bouches du Rhône

Monsieur Laurent PEAPONAS, Président de l' APPAT, Trésorier adjoint de la Fédération de Pêche des Bouches du Rhône



5. LA FEDERATION DES BOUCHES DU RHÔNE POUR LA PÊCHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE :

Cette année, elle a fourni à l'A.A.P.P.M.A. :



✓ La mise à disposition de moyens humains et matériels pour les Pêches électriques

- 30 000 Alevins de Truites FARIOS issus de l'écloserie fédérale déversés dans la CADIERE.
- 30 000 larves de brochets issues de l'écloserie fédérale déversées dans le lac de la Tuilière
- 862 truites et truitelles provenant du canal de la TREVARESSE.
- 405 kg de poissons blancs issus des pêches électriques de sauvetage déversés dans la CADIERE et LAC DE LA TUILIÈRE

Les Cartes de Pêche 2025 :

Quand un adulte a pris une carte de pêche interdépartementale, il faut savoir que l'A.A.P.P.M.A. n'a encaissé sur les 112€ que la cotisation de **15,00€**. Elle reverse aux diverses structures une très grosse partie c'est-à-dire :

- La cotisation Fédérale à **30,80 €**,
- La cotisation PÊCHE ET MILIEUX AQUATIQUES : **40,20€**
- Le Club Halieutique **26€**.

Pour information, Il reste à l' A. A. P. P. M. A. la somme de 15,00€ qui sert à couvrir en partie les Frais d'empoissonnements des cours d'eau, des plans d'eau du Bassin Versant de la CADIERE

6. DEVERSEMENS ET ALEVINAGES 2025 :

Sur les cours d'eau, il a été déversé :

...Dans la Cadière et le Raumartin :

30 000 truitelles fario
20 000 larves de vairons

1 000 vairons
862 truites émanant du ruisseau de la TREVARESSE
265 kg de Poissons Blancs (Spirlins, goujons, chevesnes etc...)



Alevins de truites Fario



Déversement de larves de vairons sur la partie amont de la CADIERE (20 000 +20 000 offerts par le pisciculteur)



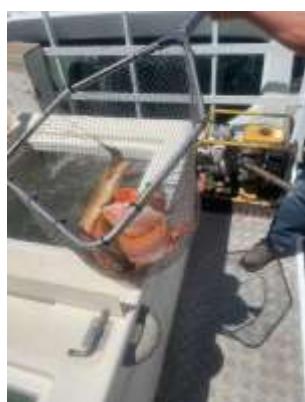
Déversement de vairons sur la partie amont de la CADIERE (25 février 2025)

Tous Parcours :

1480 kg de salmonidés : Arc-en-ciel, Truites Farios et Saumons de Fontaine.



Déversement ouverture



Nettoyage et désinfection du véhicule après chaque déversement



ESPECES PRESENTES SUR LES BAUX DE PECHE DE L'AAPPMA
SUR LA CADIERE



Barbeau



Gardon
Vairon

truite Fario
Goujon
Chevesne



ESPECES PISCICOLES PRESENTES SUR LE LAC DE LA TUILIERE



Un Brochet



Une Perche



Un Black bass



Un Gardon



Une Carpe



Une Tanche

ESPECES NUISIBLES



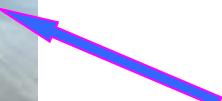
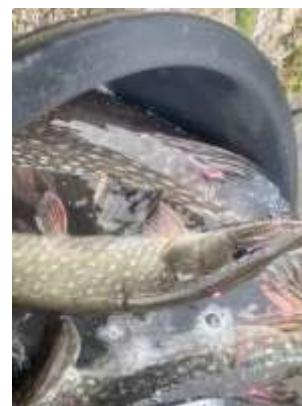
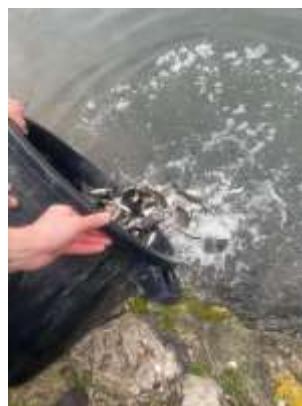
L'Ecrevisse américaine

La Perche soleil

Déversement au Lac de la Tuilière

150 kg de gardons
75 kg de brochets maillés
30 000 larves de brochets
140 kg de poissons blancs

Déversement de 150kg de gardons et 50 brochets dans le lac, 18 février 2025



Larves de brochets

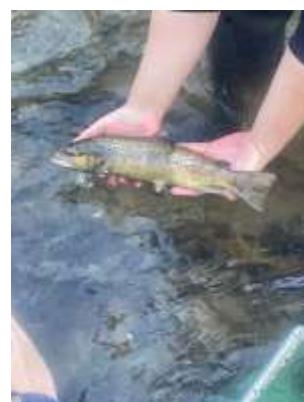
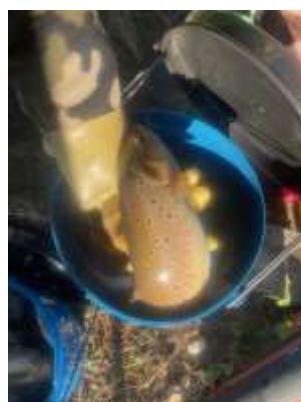
**MONTANT DES ALEVINAGES
ET DEVERSEMENTS 2025 :
19 001,04 €
SOIT EN REPEUPLEMENT :
3 215,06 €**

**Ce qui représente 16,92 €% des dépenses
pour la gestion piscicole**

PECHES ELECTRIQUES

En compagnie du personnel Fédéral, nous avons participé à 8 journées de Pêches électriques de sauvetage

Truites et truitelles récupérées sur la TREVARESSE



Alpines

Alpines 2

1



Pêche de sauvetage sur le chenal du lac de la Tuilière



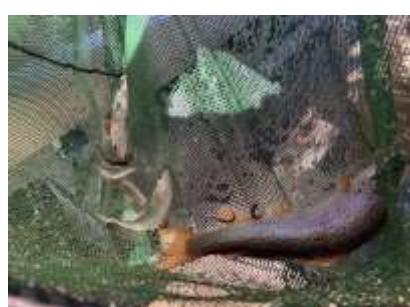
Pêches de sauvetage dans les canaux de la Société des Eaux de Marseille Métropole



Pêches de sauvetage dans les canaux d'irrigation des Alpines 1 et 2



Pêches de sauvetage dans les canaux de CRAPONNE



Pêche de sauvetage sur un bassin à l'aéroport



Pêche d'inventaire sur la CADIERE à hauteur des prés de la Ferme de Croze



7. POLLUTIONS ET INFRACTIONS RELEVES:

INFRACTIONS PÊCHE

Cette année, la Garderie A.A.P.P.M.A. a donné quelques avertissements et a établi 13 procès-verbaux pour « pêche dans la zone réserve, sans carte de pêche, etc)

POLLUTIONS CADIERE

DOSSIER EN COURS :

Pollution de la CADIERE Par la SAUR le 24 Avril 2019 à VITROLLES

L'estimation des dommages réalisée par le technicien fédéral s'élève à 39 317€ -
Dépôt de plainte toujours en cours, ce dossier n'aboutit pas malgré les relances de notre avocate.

Affaire suivie par Maître Monika MAHY MA SONGA

Pollution du 24 Février 2020 derrière le gymnase sur la commune de SAINT VICTORET.

Dépôt de plainte effectué le 8 octobre auprès du commissariat de MARIGNANE
L'estimation des dommages réalisée par le technicien fédéral s'élève à 19 633€
Affaire toujours en cours, ce dossier n'aboutit pas malgré les relances de notre avocate.

Pollution du 8 Août et du 01 Septembre 2020

Dépôt de plainte contre X (MANRIQUE) source avocate, le 12 mars prochain

Affaire suivie par Maître Monika MAHY MA SONGA.

Cet entreprise a été relaxée pour ces pollutions. Le ministère public ainsi que notre avocate ont décidé de faire appel de cette décision.

Décision de la cour d'appel : l'entreprise MANRIQUE a été relaxée

Pollution du 21 janvier 2022 sur la Marthe au PENNES MIRABEAU

Dépôt de plainte contre X (suspecté encore l'entreprise MANRIQUE)

Affaire suivie par Maître Monika MAHY MA SONGA

POLLUTIONS 2025

Sur la CADIERE, le 28 mai 2025 à hauteur de Fontblanche, après recherche pollution de courte durée, auteur non identifié



Sur la CADIERE et le LAC DE LA TUILIÈRE, le 9 juin 2025 après recherche pollution de courte durée, auteur non identifié



Pollution sur le Raumartin en amont de l'école Marcel Pagnol à MARIGNANE, le 8 Août 2025
Auteur identifié, bouche d'égout qui déborde et se rejette dans le ruisseau.

Sur la CADIERE et le LAC DE LA TUILIÈRE, le 26 août 2025 après recherche pollution de courte durée, pluvial identifié – MENELIK avisé

RAPPEL : L'A.A.P.P.M.A. détient pratiquement la totalité des baux de pêche sur le bassin versant de la CADIERE sauf au cœur de MARIGNANE où le conseil d'administration n'a pas souhaité les demander afin de ne pas apporter une gène aux riverains.

8. AMENAGEMENTS ET ENTRETIENS :

OPERATIONS NETTOYAGE

SUR LA CADIERE

DU BASSIN POUR LES OPERATIONS CENTRES AERES



DES PARCOURS DE LA CADIERE POUR L'OUVERTURE DE LA TRUITE

Cadière à MARIGNANE



Cadière sur la partie amont



CONSTATATIONS

Une partie des rives de la CADIERE à l'Anjoly n'a pas été nettoyée car les gens du voyage se servent des rives comme toilettes



ENLEVEMENT D'UN BARRAGE

Les jeunes ont réalisé un barrage afin de faire monter le niveau d'eau pour se baigner



SUR LE LAC DE LA TUILIERE

MISE EN PLACE DE CAGES SUR LE LAC

Il a été mis en place trois cages afin qu'elles servent de refuge contre les cormorans.



OPERATION CURAGE EFFECTUEE PAR LA MUNICIPALITE



TRAVAUX AU LAC DE LA TUILIERE

Enlèvement du cyclomoteur jeté dans le lac



Enlèvement de l'effaroucheur



REPARATION DU REGARD MOINE

Les tôles installées sur le regard moine, il y a vingt cinq ans ont cédées, les bénévoles sont intervenus et ont effectués les travaux



Un véhicule tombé
dans le chenal du lac



INCIVILITES

Un cyclomoteur jeté à l'eau près du kiosque enlevé par les bénévoles



La population des cormorans a été plus importante sur le plan d'eau. D'où la mise en place de cages pour que savoir que les l'AAPPMA sont



LA CADIERE :

Comme les années précédentes et conformément à l'engagement pris avec la Direction Départementale des territoires et de la mer, nous avons surveillé tous les seuils rustiques

Comme les années précédentes, une campagne de nettoyage a été effectuée par les membres du Conseil d'administration et des bénévoles en préparation de l'Ouverture de la Pêche.

LE RAUMARTIN

Entretien effectué à l'ouverture par les bénévoles AAPPMA et ce cours d'eau est géré sur son ensemble en gestion halieutique c'est-à-dire qu'avec des déversements surdensitaires et cela même si la qualité de l'eau s'améliore.

LE JARDIN DES PESCAÏRES

Il etait prévu un plan de réhabilitation de ce plan d'eau mais vu l'augmentation du prix du poisson et la baisse de subvention, ce projet est reporté.

9. RESERVOIR BIOLOGIQUE

La CADIERE de la source jusqu'à la confluence avec la MARTHE a été classée par arrêté préfectoral (préfecture du bassin Rhône Méditerranée Corse) en RESERVOIR BIOLOGIQUE, gestion basée sur l'anguille (migrateurs) et la truite FARIO

10.MANIFESTATIONS :

L'A. A. P. P. M. A. de l'INFERNET - CADIERE a organisé 10 manifestations pour l'année 2025 :

□ LOTO DES PECHEURS A VITROLLES : 16 Février 2025



PARTENAIRES :

La Municipalité de VITROLLES – DECATHLON VITROLLES -

□ OUVERTURE DE LA TRUITE :

L'ouverture du 8 Mars, a été marquée par une présence importante de pêcheurs



PARTENAIRES :

Les Municipalités de VITROLLES, MARIGNANE et les PENNES MIRABEAU
Le CONSEIL DEPARTEMENTAL DES BOUCHES DU RHONE

Le Conseil d'administration a décidé d'offrir le petit déjeuner le matin de l'ouverture.
Cela a été un véritable succès avec plus de 50 Assiettes servies.

LA RUEE VERS LES CADEAUX :

Le 8 mars 2025, pour l'ouverture de la Truite,
Comme les années précédentes, 20 truites ont été baguées par les bénévoles
Chaque bague correspond à un lot.



Cette année, 8 Bagues Association ont été
retournées sur les 20 attribuées

En ce qui concerne la promotion fédérale « truites baguées » 4 bagues sur 6 ont été retournées
à la Fédération

□ CONCOURS DE LA VILLE DE VITROLLES

Le 2 mars 2025



□ CONCOURS DE LA VILLE DE MARIGNANE

Le 30 mars 2025



□ OUVERTURE DU BROCHET

Le 26 avril



□ CONCOURS DE LA VILLE DE SAINT VICTORET

Le 18 mai 2025



□ MANCHES QUALIFICATIVES AU CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL JEUNES

Le 27 avril et le 31 mai 2025



JOURNEE NATIONALE DE LA PECHE, le 1 juin 2025



HANDI PECHE Le 1 juin 2025



□ CONCOURS AMERICAINE « M. SIROIT », le 27 juillet 2025



□ LOTO DES PECHEURS AU PENNES MIRABEAU, le 20 décembre 2025



□ PARTICIPATIONS A DIVERSES REUNIONS

- Participation plusieurs réunions :

Avec la Fédération des BOUCHES DU RHONE de pêche et de protection du milieu aquatique
Avec les Municipalités
Avec la GEMAPI CADIERE

11. LES FORUMS DES ASSOCIATIONS :

L'A. A. P. P. M. A. a participé cette année à quatre expositions dans le cadre du Forum des Associations

- A MARIGNANE
- Aux PENNES MIRABEAU
- A VITROLLES
- A SAINT VICTORET

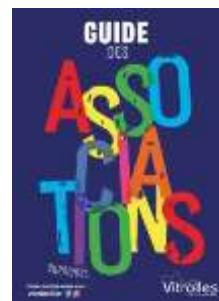
A MARIGNANE



Aux PENNES MIRABEAU



A VITROLLES



A SAINT VICTORET



12.

LA COMMUNICATION :

L'A. A. P. P. M. A. a édité pour la vingt septième année son guide pratique. Celui-ci est distribué gratuitement à nos adhérents et il est également mis à disposition dans les syndicats d'initiative.

Les partenaires pour le financement de ce livret sont :

- DECATHLON VITROLLES
- L'ART D'UNE FLEURISTE
- CABESTO MARTIGUES
- CHARLES ET KARINE
- PLANET FISHING





Communication par banderoles





Par panneaux d'informations municipales

A chaque concours de pêche et loto, une affiche est réalisée et mise à disposition chez nos dépositaires.

Pour la communication tout public, nous avons recours aux partenaires, non négligeables, qui sont : "["La Provence"](#) et les revues municipales.

Par les réseaux sociaux : facebook

L'AAPPMA fait toujours appel à un professionnel pour la maintenance du Site Internet :

<http://infernnet-cadiere.com>



13. ATELIER PÊCHE ET NATURE:

Les animateurs de l'Association Bernard ABRIAL, Didier LAMY et Marcel MURAIN ont assuré le bon déroulement de notre Atelier Pêche Nature



14. OPERATIONS EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT

OPERATIONS EDUCATION ENVIRONNEMENT ET CENTRES AERES

Les animateurs de l'Association Bernard ABRIAL, Didier LAMY et Marcel MURAIN ont assisté l'animateur fédéral à quelques actions d'éducation à l'environnement.

DATE	ECOLE	THEME
24/09/2024	La Renardière C1 -Les Pennes Mirabeau	Sortie invertébrés
01/10/2024	La Renardière C1 -Les Pennes Mirabeau	Sortie invertébrés
03/10/2024	Honoré Carbonel CM1 -Saint Victoret	Sortie invertébrés
04/10/2024	Honoré Carbonel CE2-CM1 -Saint Victoret	Sortie invertébrés
07/11/2024	La conque -Maternelle - Vitrolles	Sortie invertébrés
15/11/2024	Picasso CP-CE1 -Vitrolles	Sortie invertébrés
18/11/2024	Cadolive CE2	Sortie invertébrés
25/11/2024	Mimet CP -CE1	Sortie invertébrés
26/11/2024	Cadolive CE2	Sortie invertébrés
28/11/2024	Cadolive CE2	Sortie invertébrés
18/03/2025	La conque -Vitrolles	Sortie source

24/03/2025	Cadoline CE2	Sortie source
25/03/2025	Cadoline CE2	Sortie source
22/04/2025	Cadoline CE2	Sortie source
05/05/2025	Ménélik	Sortie invertébrés
16/05/2025	La Renardière C1x2 -Les Pennes Mirabeau	Sortie source
23/05/2025	Honoré Carbonel CM1 -Saint Victoret	Pêche
26/05/2025	Honoré Carbonel CM1 -Saint Victoret	Pêche
27/05/2025	La conque -Vitrolles	Pêche
03/06/2025	La Renardière C1 -Les Pennes Mirabeau	Pêche
17/06/2025	La Renardière C1 -Les Pennes Mirabeau	Pêche
23/06/2025	Honoré Carbonel CM1x2 -Saint Victoret	Pêche
24/06/2025	Ménélik	Sortie invertébrés
26/06/2025	Picasso – 2 classes -Vitrolles	Pêche
27/06/2025	Saint Savournin	Sortie invertébrés

Soit un total d'environ de 600 enfants sensibilisés à la protection des milieux aquatiques et de la pêche - L'AAPPMA offre une carte de pêche à chaque enfant -





Opérations Centre aérés

Valbacol - Vitrolles	05 Août 2025	40 enfants
Picasso - Vitrolles	14 Août 2025	40 enfants
Les Charmes-Les Pennes Mirabeau	26 Août 2025	45 enfants
Les Charmes-Les Pennes Mirabeau	28 Août 2025	40 enfants

Pour ces deux opérations, l' AAPPMA offre une carte de pêche à chaque enfant -

15. PROMOTIONS PÊCHE 2025

1/La ruée vers les cadeaux : A l'ouverture nous avons lâchées 20 truites baguées. Les gagnants ont gagné UNE CARTE DE PECHE 2026-

RESERVE UNIQUEMENT AUX ADHERENTS DE L'AAPPMA

OPERATION « LA RUEE VERS LA PECHE » 2025

Numéro de bague	Nom & Prénom	Lot attribué
2141	Sébastien D'ANGELO	Une carte de pêche 2026
2142	Hugo BOUDEFIR	Une carte de pêche 2026
2144	David COLLADO	Une carte de pêche 2026
2152	Sébastien LOPEZ	Une carte de pêche 2026
2153	Jöel LOPEZ	Une carte de pêche 2026
2155	Ilyas KARAGOS	Une carte de pêche 2026
2156	Ugor KARAGOS	Une carte de pêche 2026
2157	Bernard DUCOUBERT	Une carte de pêche 2026

L'AAPPMA a offert 8 cartes de pêche.

OPERATION TRUITES BAGUEES FEDERATION 2025

6 Bagues fédérales attribuées/ quatre bagues retournées

N° BAGUE	AAPPMA	NOM PRENOM
0125	INFERNET CADIERE	Fabien MALAGOLI
0126	INFERNET CADIERE	Julien JOUBERT
0127	INFERNET CADIERE	Alain ALBERT
0128	INFERNET CADIERE	Philippe LEBOZEC

2) Pour les enfants de moins de 8 ans : la Carte est **GRATUITE** : la cotisation AAPPMA de 7,00€ a été offerte aux jeunes. La FNPF et la fédération 13 ont imposé une taxe de 1€ chacune sur cette carte.

La carte personne mineure est de 26 €.

3) La carte de pêche pour Handicapée. (Unique en France)

4) La mise en place de la Carte Journalière et de la Carte hebdomadaire.

5) FNPF

Mise en place de la communication nationale pour la vente de la CARTE DE PECHE



6) Mise en place de la carte de pêche "Automne", produit proposé par la FNPF

L'AAPPMA a adhéré à ce produit

7) Une carte de pêche est offerte en récompense de la plus grosse prise (Truite, Poissons Blancs et Carnassiers).

RECOMPENSES AAPPMA 2025



PERCHE	-----		
BROCHET	Constantin VIERU	98 cm	7,700 kg
CARPE	Kevin VOLTURNO	100 cm	25,300 kg
TANCHE	Yohan DELEU	48 cm	2,100 kg
TRUITE FARIO	Laurent LABALTE	36 cm	0, 570 kg
PERCHE	Gérald ELOY	49 cm	1,270 kg

RECOMPENSES FEDERALES 2025

PERCHE	Dylan PARMENTIER	50 cm	1,990 kg
--------	------------------	-------	----------

BROCHET	-----		
CARPE	Stéphane SCHLIEBACH	100 cm	26,500 kg
TANCHE	Christophe DARDENNE	50 cm	2,680 kg
TRUITE FARIO	-----		
PERCHE	-----		

16. EFFECTIFS

Cette année l' A.A.P.P.M.A. compte 1289 adhérents pour l'année 2025 + 5 options CHI

L'association enregistre d'une part une légère augmentation de ses effectifs en ce qui concerne les cartes de pêche inter-fédérales mais en contre partie une légère baisse sur les cartes découverte femme et sur les cartes Personne mineure

L'AAPPMA va continuer la même politique que les années précédentes
D'empoissonnement (halieutique pour le plaisir du pêcheur, piscicole pour préparer l'avenir)

- de communication, de promotion loisir pêche
- de pérennisation des actions dans le cadre de l'éducation à l'Environnement.

17.ACQUISITIONS ET AMENAGEMENTS :

ACQUISITIONS

Mise en place d'un climatiseur au rez de chaussée dans le local

Matériel récent, réformé de la fédération



CHANGEMENT DU PHOTOCOPIEUR :

Prix 10 000€ financé à hauteur de 6 000€ par le conseil départemental des BOUCHES DU RHÔNE



Acquisition d'une machine à Glaçons

Prix : 525€

18. ACCUEIL DE REUNIONS

L ' A.A.P.P.M.A. a accueilli deux réunions Fédérales :

Le Samedi 1 février : Journée d'information et de formation à la Garderie Départementale
Journée d'information des bénévoles Atelier Pêche Nature



Remerciement à la société de chasse de Vitrolles pour le prêt de salle

29. ASSURANCES :

L'association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de l'
INFERNET - CADIERE a souscrit les contrats suivants à la M.A.I.F. :

1. ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE :

Conseil d'Administration, Bénévoles,
Animations,
Immobilier Classe 3,
Biens Sensibles,
Biens Mobiliers,
Occupation Temporaire.

2. ASSURANCE VEHICULES :

FORD (Alevinage)
FORD (fourgon)

Le coût est de 3 300€

20. LES AGREMENTS DE L'AAPPMA :

1/ AGREMENT DE L'ASSOCIATION AGREEE POUR LA PÊCHE ET LA PROTECTION DU MILEU AQUATIQUE DE L'INFERNET - CADIERE.

Délivré par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer

2/ AGREMENT SANITAIRE POUR LE TRANSPORT DES POISSONS VIVANTS.

Délivré par la Direction Départementale des Services Vétérinaires.

Autorisation de type 1 N° 13063 pour le transport d'animaux vivants de moins de 8 heures. Les convoyeurs agréés sont les suivants :

Messieurs Luc ROSSI – Pierre DELICATA - Guy PERONA – Bernard ABRIAL – Benjamin SOPENA – Sébastien AUBERT.

3/ AGREMENT DE L'ATELIER PECHE NATURE

Délivré par la Fédération des Bouches du Rhône pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique.

4/ AGREMENT JEUNESSE ET EDUCATION POPULAIRE.

Délivré par la Direction Départementale Jeunesse et Sports. Cet Agrément nous permet de travailler dans le Cadre des Opérations éducatives à l'Environnement.
(renouvellement cette année)

5/ AGREMENT DANS LE CADRE D'UNE ASSOCIATION DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT.

Agrément accordé par la Préfecture des Bouches du Rhône.
et valable pour cinq ans

21. ADHESION :

L'AAPPMA a adhéré à la charte :

- A) De la Vie Associative en région PACA,
- B) De l'Environnement de la COMMUNAUTE DU PAYS D'AIX.
- C) Adhésion SPPPI-PACA, instance régionale de concertation environnementale
Pour réduire les risques et les nuisances liés au développement industriel.

22. RECOMPENSES

Remise de médailles fédérales à Madame ROSSI Stéphanie et à Messieurs DELICATA Pierre et Ezequiel BAMBA par les représentants de la Fédération Pêche 13



Remise de la médaille vermeil de l'ordre départemental des bénévoles à Christophe ELOY par la présidente du conseil départemental des BOUCHES DU RHONE, Madame Martine VASSAL



Remise de la médaille de l'assemblée nationale au Président Luc ROSSI par le député de la 12ème circonscription



L'AAPPMA a reçu le 2ème trophée régional Milieux Aquatiques à la suite dépôt de dossier sur l'acquisition des boudins anti- pollutions par le vice-président de l'association régionale des fédérations de pêche et de protection du milieu aquatique de la Région SUD.

Le montant de la récompense est de 300€



Suite au décret du 2 décembre 2025 signé par le président de la république, le président est nommé au grade de chevalier à l'ordre national du mérite. L'insigne sera remis par le président de la Fédération Nationale pour la Pêche en France dans le premier trimestre 2026



Pour clôre cet assemblée Générale, les membres du conseil d'administration, les membres du comité de soutien et les gardes pêche particuliers vous font passer le message suivant :



REGLEMENT INTERIEUR DES COURS ET PLANS D'EAUX

L'INFERNET-CADIERE (2^{ème} catégorie)

- **Ouverture** : Du 2^{ème} samedi de mars (heure légale) au 3^{ème} dimanche de septembre inclus. Pêche ouverte toute l'année en aval du Parc des Raumettes à Marignane jusqu'à la limite de salure du Bolmon.
- **Fermeture** : Du 3^{ème} dimanche de septembre au soir au 2^{ème} samedi de mars au matin (heure légale).
- **Réserve** : De la source de l'Infernnet jusqu'à la chute d'eau située au pont du chemin des Pinchinades (pêche interdite par arrêté municipal, balisage par panneaux).
- **Fermetures hebdomadaires** : Les jeudis et vendredis à partir du jour de l'ouverture de la truite fario jusqu'au 1^{er} juillet, sauf les jours fériés, du pont des Pinchinades jusqu'à la limite de salure du Bolmon à MARIGNANE (passerelle en bois, fin de parcours balisé par panneaux).
- **Interdictions** :
 - La pêche à l'asticot, la pêche en marchant dans l'eau (jusqu'au 1^{er} mai), le franchissement à pied des seuils rustiques.
 - Pendant la fermeture du brochet (du lundi qui suit le 4^{ème} dimanche de janvier jusqu'au dernier vendredi du mois d'avril) la pêche au vif, au

poisson mort ou artificiel, à la cuillère ou leurre est interdite. Il en est de même le 1^{er} jour de pêche qui suit un lâcher et les jours de concours.

- Restriction :** Le 1^{er} jour de pêche qui suit un lâcher et les jours de concours, une seule canne est autorisée.

LAC DE LA TUILIERE (2^{ème} Catégorie).

- Ouverture :** Toute l'année.

- Fermetures hebdomadaires :** Le jeudi et vendredi à partir du second jeudi du mois de mars jusqu'au quatrième vendredi du mois d'avril sauf les jours fériés.

- Réserve :** Chenal d'approvisionnement du lac qui va du pont de pierre à l'entrée du lac, quai en béton et jusqu'aux plots en béton rive ouest (Arrêté Municipal).

- Restriction :**

Nombre de Cannes : Le nombre de canne à l'eau par pêcheur est limité à 3. Elles doivent être disposées à proximité du pêcheur (article R 436-23 du Code de l'Environnement) soit un écart maximum de 2 mètres. Toutefois, le 1^{er} jour de pêche qui suit un lâcher, les jours de concours ainsi que le jour de l'ouverture du brochet, une seule canne est autorisée.

- Interdictions :**

Pendant la fermeture du brochet (du lundi qui suit le 4^{ème} dimanche de janvier jusqu'au dernier vendredi du mois d'avril) la pêche au vif, au poisson mort ou artificiel, à la cuillère ou leurre est interdite. Il en est de même le 1^{er} jour de pêche qui suit un lâcher et les jours de concours.

- Amorçage :** L'amorçage par bateau amorceur est interdit.

SPECIFICITE CARPES

Pour la préservation des beaux spécimens qui vivent dans le lac, toutes les Carpes attrapées quel que soit leur taille

doivent être remises à l'eau avec la plus grande délicatesse.

ETANG DU "JARDIN DES PESCAÏRES" (2^{ème} catégorie)

- Ouverture : Toute l'année.

LE RAUMARTIN (2^{ème} catégorie)

- Même règlement que celui de l'Infernet-Cadière.

TAILLES LEGALES DE CAPTURE DES POISSONS.

<input type="checkbox"/> Truites et saumons de Fontaines	<input type="checkbox"/>	23 centimètres
<input type="checkbox"/> Brochets	<input type="checkbox"/>	60 centimètres
<input type="checkbox"/> Black Bass	<input type="checkbox"/>	30 centimètres

LIMITE DE PRISES JOURNALIERES.

- 6** Salmonidés par pêcheur et par jour y compris les jours de concours.
- 3** Carnassiers par pêcheur et par jour dont 2 brochets maximum.

SPECIFICITE ANGUILLE

ANGUILLES – Interdiction de la pêche de Loisirs

Par arrêté du 14 mars 2024, la pêche de loisir de l'anguille, à tous stades de développement, est interdite, tant en mer Méditerranée que dans les cours d'eau des bassins Rhône-Méditerranée-Corse.

Tout spécimen attrapé doit être immédiatement remis à l'eau avec délicatesse et respect donc en coupant le fil si nécessaire.

5. CONCOURS.

Les lieux de concours sont réservés aux seuls participants et ce, durant toute la journée. Une seule canne comportant un seul hameçon est autorisée ce jour-là. Tout manquement au respect du poisson par un ou plusieurs participants entraînera l'exclusion immédiate de la manifestation.

Chers Amis pêcheurs, la pêche demande aux pratiquants un respect de l'environnement et des poissons sur lesquels elle repose, mais également une prise en compte des autres usagers et des sites mis à disposition. Pour préserver une pêche associative bénéficiant de vastes territoires et ouverte à tous, et afin de pratiquer dans les meilleures conditions de sécurité, il est du devoir de chacun de respecter certaines règles de bon sens.

Tout particulièrement, notre premier acte de bienveillance au cours de nos parties de pêche est de **RESPECTER LE POISSON**.

Il faut le manipuler avec précaution. Si vous souhaitez le conserver pour la consommation, le tuer rapidement par des moyens dignes sans le laisser agoniser.

Si vous souhaitez le remettre à l'eau respecter les précautions de manipulation que vous devez connaître, notamment le décrocher minutieusement et si le poisson à engamer l'appât couper impérativement le fil en excluant l'emploi d'un dégorgeoir.

Afin de respecter et préserver le parcours piscicole de votre Association, nous vous remercions d'appliquer et de faire appliquer ce règlement ainsi que la législation en vigueur. Tout manquement sera passible d'exclusion.

Mis à jour du 31/01/2026

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.



QUESTIONS DIVERSES ET VOTE



PROGRAMME DES ACTIVITES 2026

- Défense des intérêts de la pêche : **GESTION DE LA RIVIERE EN 1^{ère} catégorie c'est-à-dire du 2 samedi de Mars jusqu'au 3^{ème} dimanche de septembre**
- Lutte contre la pollution : Dépôt de plainte à chaque fois que les milieux aquatiques seront impactés par une pollution. **C'est-à-dire tout au long de l'année**
- Lutte contre le braconnage : L'association compte aujourd'hui cinq gardes pêche particuliers qui ont pour mission de faire respecter la réglementation pêche **C'est-à-dire tout au long de l'année**
- Gestion Piscicole en fonction du Plan départemental : Alevinages sur la CADIERE conformément à la réglementation sur la tête de bassin et déversement surdensitaires sur tout le reste du parcours pour le plus grand plaisir de nos adhérents.

Pour le repeuplement, ces opérations ont lieu dans le premier trimestre de l'année

Pour les déversements surdensitaires, ils ont lieu du 2^{ème} jeudi et vendredi de Mars et se terminent début juillet. Pour le reste, aucun transport de poissons vu les températures très élevées. Pour ces opérations, il est déversé plus de 1 tonne de truites

- Pour la protection du milieu aquatique et la gestion des ressources piscicoles (P.D.P.G.), de la source jusqu'à l'embouchure à Marignane.

Il est évident que nous sommes très respectueux de la gestion, c'est-à-dire que l'association évite de déverser du poisson qui ne correspondait pas à la zone qui serait plus adéquat à la carpe

- Développement du tourisme pêche (déversements surdensitaires) **il sera déversé plus de 1 000 kg de salmonidés**

- Maintenir les promotions pêche existantes (grosses Prises, truites baguées)

Opérations valables toute l'année

- Pérennité de l'Atelier Pêche Nature (ex-école de pêche) **pour les 8 ans et plus**

Du début mars jusqu'à la fin mai

- Maintien des actions auprès des jeunes (opérations centre aérés)

Opérations qui se réalisent pendant les vacances scolaires

- Continuité des actions dans le cadre de l'éducation à l'environnement (en partenariat avec la fédération pêche 13 pour les opérations scolaires, en moyenne + de 500 enfants sont sensibilisés à la protection des milieux aquatiques)

Opérations qui débutent en septembre et se terminent fin juin

- Organisation de manifestations :

3 Lotos : Celui de MARIGNANE, le 7 février 2026

Celui de VITROLLES, le 21 février 2026

Celui des PENNES MIRABEAU, en fin d'année

Concours de pêche

Les Concours de pêche de VITROLLES, le 1 mars 2026 et 26 juillet 2026

Le concours de pêche à MARIGNANE le 19 avril 2026 réservé uniquement aux adhérents

Le concours de pêche SAINT-VICTORET), le 3 mai 2026

Les manches qualificatives au championnat départemental jeunes, le 30 avril et le 6 juin 2026

- Participations aux manifestations municipales : Forums des associations – journées de la biodiversité, etc.

En attente des dates proposées par les municipalités

- Organisation de la journée nationale de la Pêche : Carte de pêche non obligatoire

Le 7 juin 2026

- Organisation de l'handi pêche : Journée spécifique ouverte à toutes les associations de personnes à mobilité réduite (tout handicap)

Personnes handicapées -100 participants environ

Le 7 juin 2026

FORMATIONS

- Mise en place de formation spécifique pour les bénévoles : A ce jour, beaucoup de bénévoles participent à de nombreuses formations comme, : le transport de poissons vivants- formation premier secours- formation de pêche à l'électricité, etc.

Toutes ces formations sont nécessaires pour pratiquer notre loisir pêche

Tout au long de l'année

QUESTIONS DIVERSES ET VOTE

**BUDGET PREVISIONNEL GLOBAL DE FONCTIONNEMENT DE
L'ASSOCIATION 2026--**

Date de début de l'exercice :01/01/2026 Date de fin de l'exercice : 31/12/2026

CHARGES	Montant	PRODUITS*	Montant
60 - Achats	22 500 €	70 - Vente de produits finis, prest a. services,	0 €
Achats d'études et de prestations de services	0 €	Prestation de services	0 €
Achats non stockés de matières et de fournitures	15 000 €	Vente de marchandises	0 €
Fournitures non stockables (eau, énergie)	2 500 €	Produits des activités annexes	0 €
Fourniture d'entretien et de petit équipement	0 €	Autre (préciser)	0 €
Autres fournitures	5 000 €	Autre (préciser)	0 €
61 - Services extérieurs	6 700 €	74 - Subventions d'exploitation	13 050 €
Sous traitance générale	0 €	État (préciser)	0 €
Locations mobilières et immobilières	0 €	Régions(s)	0 €
Entretien et réparation	3 000 €	Département(s)	0 €
Assurances	3 500 €	Fonctionnement	4 000 €
Documentation	0 €	Projet(s) Spécifique(s)	0 €
Divers	200 €	Manifestation(s)	700 €
62 - Autres services extérieurs	9 200 €	Commune(s)	8 350 €
Rémunérations intermédiaires et honoraires	300 €	Contrat de Ville	0 €
Publicité, publication	4 200 €	Fonds européens	0 €
Déplacements, missions, réceptions	3 000 €	Métropole	0 €
Frais postaux et de télécommunications	1 200 €	Autre (préciser)	0 €
Services bancaires, autres	500 €	Organismes sociaux	0 €
63 - Impôts et taxes	0 €	Mécénat (préciser)	0 €
Impôts et taxes sur rémunération du personnel	0 €	Fondations (préciser)	0 €
Autres impôts et taxes	0 €	Autre (préciser)	0 €
64 - Charges de personnel	0 €	Autre (préciser)	0 €
Rémunération du personnel	0 €	Autre (préciser)	0 €
Charges sociales	0 €	75 - Autres produits de gestion courante	36 200 €
Autres charges de personnel	0 €	Cotisations	9 170 €
	0 €	Dons	0 €
65 - Autres charges de gestion courante	11 650 €	76 - Produits financiers	0 €
66 - Charges financières	0 €	77 - Produits exceptionnels	800 €
67 - Charges exceptionnelles	0 €	78 - Reprises sur amortis. et provisions	0 €
68 - Dotation aux amortissements (provisions pour renouvellement)	0 €	79 - Transfert de charges	0 €
TOTAL DES CHARGES	50 050 €	TOTAL DES PRODUITS	50 050 €
86 - Emplois des contributions volontaires en nature	32 500 €	87 - Contributions volontaires en nature	32 500 €
Personnel bénévole	32 500 €	Bénévolat	32 500 €
Mise à disposition gratuite de biens et prestations	0 €	Prestations en nature	0 €
Secours en nature	0 €	Dons en nature	0 €
TOTAL DES CHARGES	82 550 €	TOTAL DES PRODUITS	82 550 €

* L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs